

ÉCONOMIES DANS LES SUBVENTIONS

Un pont trop loin ?

Depuis le mois de juillet, on sait que le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est à la recherche d'économies pour pouvoir assurer un retour progressif de l'équilibre budgétaire. Des montants oscillant entre 140 et 240 millions EUR ont été cités. À l'heure d'écrire ces lignes, une série d'hypothèses de travail sont connues, mais attendent d'être confirmées. Ces hypothèses concernent tant l'évolution de l'encadrement que celle des subventions de fonctionnement.

ÉTIENNE MICHEL
DIRECTEUR GÉNÉRAL DU SEGEC
10 OCTOBRE 2014



Pour ce qui concerne les subventions, il faut se rappeler que depuis deux ans, des mesures de restriction ont déjà été imposées (report de la dernière augmentation prévue au titre des accords de la Saint-Boniface et indexation incomplète). Par rapport à la trajectoire attendue, cet effort peut être estimé à 4%. Et le Gouvernement envisage actuellement de maintenir le gel de l'indexation pour les années 2015 et 2016. Par définition, l'incidence de cette mesure dépendra du rythme de l'inflation au cours de cette période. L'inflation cumulée depuis douze mois est nulle, et même négative pour les deux derniers mois. Mais il est difficile de prévoir l'évolution de ce paramètre pour les mois et les années à venir. Certains économistes parlent de « déflation » et le Bureau fédéral du Plan table, quant à lui, sur une reprise limitée de l'inflation.

Une autre mesure actuellement en discussion vise à rendre possible dans une certaine mesure – et non pas à rendre obligatoire – la prise en charge de personnel enseignant par les subventions de fonctionnement des écoles, et ce, pour « compenser » les économies que le Gouvernement envisage d'imposer sur l'encadrement. Cette hypothèse suscite nombre de questions, notamment :

- cette mesure ne risque-t-elle pas d'amplifier un effet d'éviction déjà très perceptible dans l'affectation des moyens disponibles au détriment des subventions de fonctionnement et des moyens affectés aux bâtiments scolaires ? En Belgique, la part du budget « enseignement » affecté aux subventions de fonctionnement est deux fois moins élevée que dans la moyenne des pays de l'Union européenne et de l'OCDE. Seuls le Mexique, le Portugal et l'Argentine font moins bien, et la participation financière des parents y est beaucoup plus élevée !

- cette mesure n'est-elle pas « taillée sur mesure » pour le réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, où les subventions sont presque deux fois plus élevées que dans l'enseignement subventionné ? Pour mémoire, un élève du primaire pro-mérite par an environ 500 EUR dans le subventionné, et plus de 870 EUR dans le réseau organisé par la FWB. Pour un élève du secondaire général, ces montants atteignent respectivement 780 EUR et plus de 1400 EUR. Par ailleurs, le réseau de la FWB bénéficie d'un cadre administratif et ouvrier spécifique qui ne doit pas être financé par les moyens de fonctionnement. Pourquoi le Gouvernement n'applique-t-il pas « simplement » le prescrit décréteil qui prévoit que le financement public du subventionné doit atteindre 75% de celui du réseau de la FWB dès l'année 2015 ? La marge « d'ajustement » sur les moyens de fonctionnement ne se situe-t-elle pas, à l'évidence, de ce côté ?

- si le Gouvernement voulait permettre une optimisation dans l'utilisation des ressources (rares) au plan local, ne devrait-il pas prévoir une marge de flexibilité portant tant sur les subventions de fonctionnement que sur les subventions-traitement, avec des choix pouvant évoluer au fil du temps ? Une école peut avoir besoin de manière temporaire d'un supplément de subventions pour remettre un bâtiment en état, ou pour réaliser une mise à jour de son infrastructure informatique et didactique. Elle peut également, dans une situation particulière ou de manière temporaire, avoir des raisons de recruter un éducateur, une aide administrative ou un enseignant. Dans la mesure où une concertation est menée au plan local avec l'équipe éducative, une telle autonomie de décision ne serait-elle pas bénéfique, tant pour les élèves que pour les enseignants ?

Les années qui viennent s'annoncent financièrement plus difficiles que celles qui ont précédé, et le Secrétariat général de l'Enseignement catholique continuera à « construire » ses prises de position dans un dialogue étroit avec les écoles qu'il représente. Les lieux pour un tel dialogue existent au SeGEC et dans ses fédérations, dans les diocèses, dans les contacts réguliers avec les représentants des directeurs. Mobilisons-les ! ■

